



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

USAGE CONDITIONNEL
UC2025-90129

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **12 janvier 2026**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2025-90129**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du 44, rue Donovan, lot 4 369 268, dans la zone H-24, vise l'exercice d'un usage complémentaire de travail à domicile de type service d'esthétique. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un usage complémentaire de travail à domicile est un usage conditionnel dans la zone H-24. Par conséquent, cet usage doit être autorisé par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 12 janvier 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 18^E JOUR DE DÉCEMBRE 2025

Greffière,
Mélanie Poirier